



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Nombre de membres			Séance ordinaire du 20 Juin 2023
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
23	20	23	<p>L'An deux mil vingt-trois et le vingt du mois de Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PASCUAL Laurent, maire en exercice. Les convocations individuelles ont été transmises aux conseillers municipaux le 14 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 15 juin 2023. Présents : Mmes ARNAUD Patricia, BEGAINT Nathalie, BENTO BERNARDO Amélie, BERTHEUX Caroline, DUCLA Olivia, LAFOURCADE Sonia, LAHAYE Chantal, MECHAIN Orlane, POURTIER Gaëlle, RITTORI Sandrine, VANDERMEERSCH-CAPIET Françoise - M. BAUDIN Patrick, CASTEX Patrice, DEDIEU-BENOIT Philippe, DUMORA Olivier, ELOI Damien, HOSTEIN Patrick, NURBEL Patrick, PASCUAL Laurent, RITTORI Tony.</p> <p>Excusés : Mme TRIVES Christine, M. COLIN Stéphane, SPIAGGIA Ludovic</p> <p>Procuration : Mme TRIVES Christine à M. HOSTEIN Patrick, M. COLIN Stéphane à M. PASCUAL Laurent, M. SPIAGGIA Ludovic à Mme POURTIER Gaëlle.</p> <p>Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 19H00. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme MECHAIN Orlane a été désignée secrétaire de séance.</p>
Vote			
<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p>			

2023/06/52 – Budget « Forêt » – Décision modificative n°1

Afin de corriger une erreur sur le budget primitif, il vous est proposé d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT				
001 (001) : Solde d'exécution de la section		222 503,89		
2112 (21) Terrain de voirie	90 000,00			
2117 (21) Bois et forêts	132 503,89			
1068 (10) Excédent de fonctionnement capitalisés				222 503,89
001 (001) Résultats antérieurs reportés			222 503,89	
TOTAL	222 503,89€	222 503,89€	222 503,89€	222 503,89€
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00€		0,00€

Avec cette modification le budget global s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	207 665,01€	207 665,01€
Section d'investissement	363 312,43€	363 312,43€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la modification budgétaire proposée,
- Charge Monsieur le maire ou son représentant de mettre en œuvre la décision présentée,

Monsieur le Maire propose :

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 21/06/2023

Le Maire
Laurent PASCUAL

Le secrétaire de séance,
Orlane MECHAIN